

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 10

Artikel: Feu l'Armée 62. 2e partie
Autor: Dénéreaz, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Feu l'Armée 62 (2)

Par le divisionnaire Eugène Dénéreaz

Au cours de ses trente-deux ans d'existence, l'Armée 62 bénéficie d'un réarmement partiel, mais de qualité, grâce à un budget qui, jusqu'en 1980, la place au second rang des plus gros postes de dépenses de la Confédération. En 1990, elle tombe au dernier rang.

C'est ailleurs que l'Armée 62 souffre de la malice des temps. Cela débute avec l'affaire des *Mirages*, continue avec le Rapport Oswald et se termine par une politique qui va la tuer.

L'affaire des « Mirages »

Le choix d'un chasseur bombardier avait porté sur le *Mirage-III S*, un avion de la firme Dassault, à la condition expresse d'en changer l'électronique, ce qui fut fait. Cette mesure augmenta sensiblement le prix de l'avion. Était prévue la commande d'une centaine d'appareils, une commande bientôt réduite de moitié par les Chambres, qui jugèrent la facture excessive et exigèrent un rapport sur la transaction. Ce rapport, d'une grande sévérité, fut déposé le 1^{er} septembre 1964.

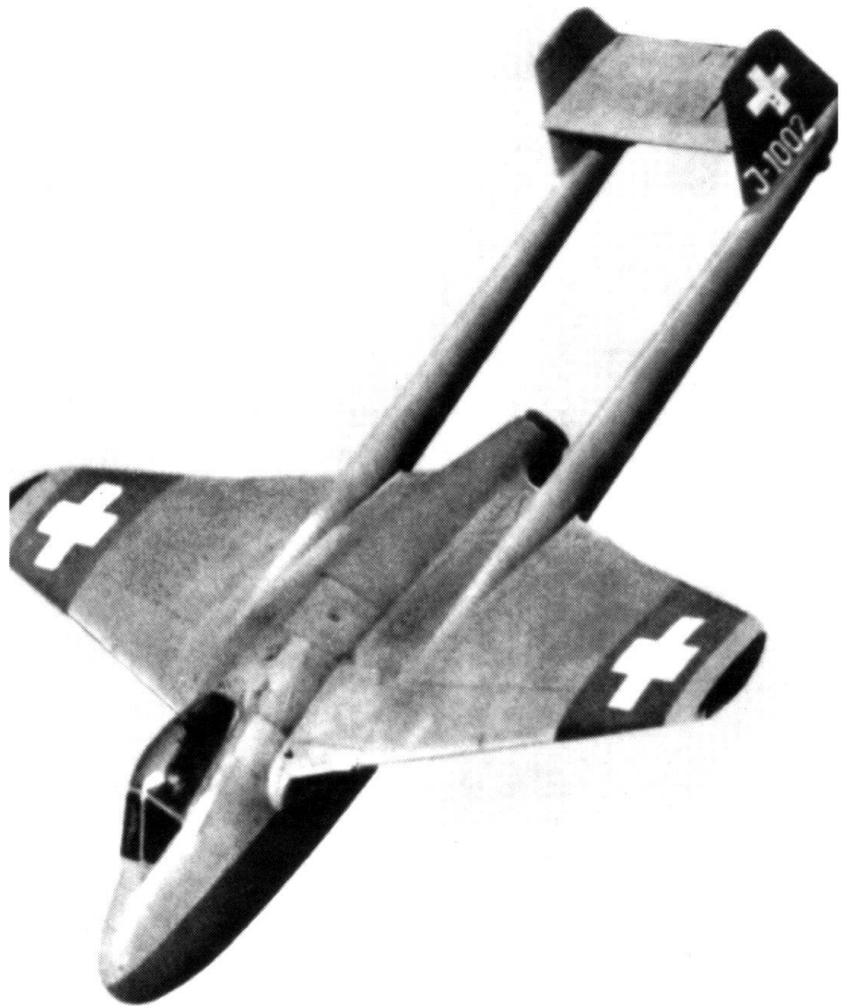
Le Chef d'arme des troupes d'aviation et de défense contre avions offrit sa démission. Le Chef du Département militaire fédéral

quittera Berne le 31 décembre 1966.

Dans l'affaire, l'armée perd beaucoup de sa crédibilité. A voir le nombre de commissions et d'offices qui surgissent si opportunément – est-ce pour la contrôler ou pour l'aider ? –

on peut mesurer l'emprise du politique sur l'armée déjà au stade de la planification.

Il est à relever que, dès 1969, la responsabilité des exercices de niveau stratégique passe en main du Conseil fédéral, dont les



Armée 62 : du Vampire au Mirage...

organes d'exécution ne sont pas tous tourmentés par l'aspect militaire des choses.

En appelant de plus en plus de personnalités à s'occuper momentanément de problèmes militaires, on ne fait que noyer ces derniers dans un gouffre de spéculations politiques, économiques, sociales, voire écologiques. Cette polyvalence nourrit la discussion. Pour l'Armée 62, elle fut démotivante.

Le Rapport Oswald

En 1967 entre en vigueur un nouveau *Règlement de service* qui sera modifié le 1^{er} juillet 1968. Un additif le complétera le 1^{er} janvier 1971, additif bien particulier puisqu'il reprend des éléments du Rapport Oswald. En 1980 est édité un tout nouveau *Règlement de service*, multicolore, qui se distingue nettement des plus anciens, par sa propension à l'explication.

Troublant est le désarroi provoqué par l'élaboration et la parution du Rapport Oswald au sein du Département militaire fédéral qui, par quatre fois en treize ans, s'est appliqué à repenser les principes mêmes de notre éducation militaire.

Et l'on nous promet, avant la fin du siècle, « un *Règlement de service* moderne, adapté à notre époque, à cette nouvelle culture demandée à l'armée et conçue pour des adultes ». Il est heureux que, dans cet-



En 1965, le divisionnaire Dénéreaz, commandant de la division mécanisée 1, devant la Panzerhalle à Thoun, pendant un service du régiment de chars 1.

te optique, nous soyons vaccinés.

Aujourd'hui encore, le Rapport Oswald n'est pas lettre morte. L'idée de la démocratisation de l'armée qu'il prône n'est pas nouvelle. Isolée, elle n'est guère dangereuse. C'est codifiée qu'elle entame notre conception traditionnelle d'un service fondé, au premier chef, sur la rigueur du commandement, de l'exécution et du contrôle.

Une nouvelle culture peut-elle être demandée à l'armée ? De nos jours, la culture militaire traduit des règles de conduite propres aux combattants. Qu'il puisse en être autrement paraît difficile aussi longtemps que la mission est d'assurer, par les armes, l'indépendance du pays. A moins de réintroduire la corvée.

Il y a vingt-cinq ans que les auteurs du Rapport Oswald – et après mai 68, le moment était bien choisi – lançaient un programme aussi séduisant que dangereux puisqu'il visait, entre autres nouveautés, d'instaurer dans la hiérarchie la familiarité, la bonhomie et une certaine désinvolture. Une expérience, dont il ne reste pas que le souvenir.

De l'« Armée 62 » à l'« Armée 95 »

L'Armée 95 est le reflet d'un européocentrisme contraire, dans sa forme actuelle, aux données civiles et militaires de la Suisse. L'eurocompatibilité a déjà restreint le nombre des premières. Elle ne peut que survoler les secondes, n'ayant rien à proposer de concret, sinon le jeu de la solidarité.

En fixant les missions de l'Armée 95, les autorités fédérales ont fait de la solidarité leur cheval de bataille, s'engageant à des obligations relevant de l'ingérence politique pure et simple du moment qu'elle sont confiées à une force armée. Depuis des siècles, la promotion de la paix est l'affaire des diplomates. Les ambassades ne sont-elles pas autant de points d'appuis avancés aussi discrets qu'efficaces ? Quant aux Casques bleus, ils sont des troupes de l'ONU au service de l'ONU.

La démonstration de la volonté de défendre le pays se traduit, d'abord, par une attitude positive du peuple et par les prises de position extrêmement fermes de ses représentants.

La sauvegarde des conditions d'existence par l'armée est, pour la Confédération, les cantons et les communes, l'occasion rêvée et providentielle, vu l'état de leurs finances, de diminuer leurs services douanier, de surveillance, de défense, de police, du feu et sanitaire, ainsi que l'indépendance de la protection civile vis-à-vis de l'armée. Personne n'est dupe.

A l'étranger, notre image est encore – soyons-en fiers – celle du Comité international de la Croix-Rouge. N'y portons pas atteinte en négligeant les principes d'impartialité et de neutralité, sur lesquels il veille dans l'application des Conventions de Genève.

L'on a admis, en haut lieu, que la Suisse pouvait attendre autre chose de son armée que des démonstrations de force. C'est oublier que l'armée, au risque de se perdre, ne peut et ne doit être instruite qu'en vue de conflits armés internationaux.

Quant au service d'ordre, il exigea, de 1856 à 1953, selon les chiffres donnés par le divisionnaire Ernst Wetter dans son excellent *Schweizer Militär Lexikon*, 77 interventions de l'armée. Les 13 tués et les 70 blessés civils, dénombrés lors des événements de janvier 1932 à Genève, ne sont-ils pas la preuve que la mission, que réclament les circonstances, n'est pas toujours de type militaire ?

Dès lors que nos problèmes de politique extérieure

et intérieure sont analysés d'un point de vue européen, le Département militaire fédéral se doit de donner des gages de bonne foi et de sympathie aux tenants d'une défense combinée de notre continent.

L'eurocompatibilité, en dépit de notre neutralité, s'étend donc à notre armée qui, d'une part, perd 200 000 hommes dans l'aventure et, d'autre part, s'engage à la mise sur pied de personnes capables d'accomplir, dans le pays et à l'étranger, des tâches de nature internationale.

La situation défavorable de nos finances fédérales a facilité la décision, si elle ne l'a pas imposée, voire accélérée, car l'on avait d'abord, dans les milieux proches de l'armée, pensé à une réforme vers l'an



Les divisions mécanisées, fer de lance des corps d'armée de campagne, sont d'abord équipées de chars Centurion. Un de ces engins survolé par des Hunter pendant un tir combiné à Bière en 1964 (Exposition nationale).



Depuis 1968, les formations blindées disposent de la place d'armes de Bure et des excellentes possibilités qu'elle offre pour entraîner les mouvements dans le terrain.

2005, date prévisible d'une Europe ayant passé du projet à la réalisation.

Pour le Département militaire fédéral, prisonnier de la politique gouvernementale, la liberté de manœuvre est mince. De plus, l'organisation des troupes qu'il a proposée est déjà frappée d'une hypothèque : la réduction, dans une décennie, de l'effectif de l'armée.

De cette hypothèque, il en est certainement tenu compte, dans la constitution de l'Armée 95, pour éviter une transition, aussi démobilisante que celle que nous vivons, entre l'Armée 62 et l'armée actuelle. Démobilisante ? Il ne peut en être autrement. D'un côté, l'Armée 62, fidèle au passé. De l'autre, l'Armée 95 ayant coupé les ponts avec ce même passé, au point que l'on est en droit de se demander s'il a existé.

Un exemple condamnable à tous égards est la suppression des divisions mécanisées devenues avec le temps opérationnelles et dotées d'une force offensive réelle, divisions que l'Armée 95 aurait dû s'approprier en bloc. Il est vrai que la pensée politique qui l'imprègne vise d'autres buts et qu'une dispersion des moyens ne l'effraye nullement.

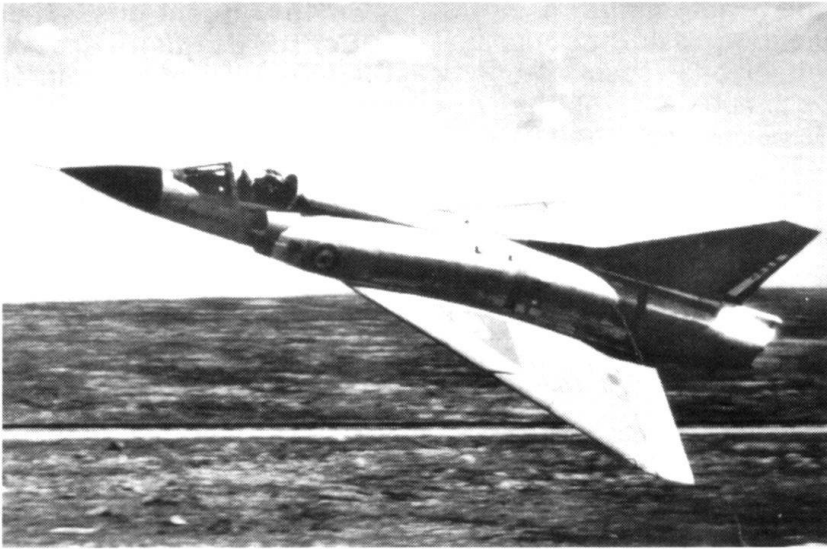
Les classes de l'armée

La suppression des classes de l'armée touche, elle, à l'histoire. Elle peut être considérée comme un sacrilège, ce d'autant plus qu'elle conduit à une organisation des états-majors et des troupes reconnue insoutenable depuis la mise sur pied d'armées de masse.

En 1647 furent prises, par le Conseil de guerre des XIII Cantons à Wil, des mesures urgentes pour la défense des frontières et la sauvegarde de la neutralité, mesures complétées par la Diète sous le nom de Défensional de Wil. C'est à Baden, en 1668, que les cantons ratifièrent ce dernier en y posant leur sceau. Le Défensional de Wil de 1668 divise l'armée en trois bans et crée trois divisions sur la base de contingents fractionnés, armés et équipés différemment. Aussi, l'idée fut-elle reprise en 1874 avec une élite formant les divisions, une landwehr formant les brigades et un landsturm cité avec l'artillerie de forteresse.

Elite, landwehr, landsturm, sont des termes qui ont, non seulement une valeur historique, mais un contenu émotionnel certain. Ne fixent-ils pas les événements d'une tranche de vie dans la situation qui est la leur ? N'évoquent-ils des souvenirs bien personnels liés à des efforts et à un âge communs ?

Aussi l'élite, la landwehr et le landsturm sont-ils, aujourd'hui plus qu'hier, une nécessité du fait de l'évolution rapide et changeante des individus dans la société. En faveur de leur maintien, les arguments sont de nature physique, mentale, sociale ou tout bonnement humaine. Les expériences faites lors de la dernière mobilisation avec des unités comprenant trois classes de l'armée (20 à 60 ans), puis deux classes de l'ar-



Un Mirage-III en vol.

mée (20 à 48 ans) montrent clairement qu'une troupe est « allante » jusqu'à 32 ans au plus. Cela n'a rien à voir avec la volonté et le désir de bien faire.

Mais il est d'autres éléments qu'il faut prendre en considération avec des compagnies, dont le personnel leur est affecté à vie. Ces éléments sont ceux d'un commandement contraint à limiter privilèges et passe-droits, à maîtriser clans et coteries et à lutter contre l'ennui. Car vingt ans, c'est usant même sous le régime critiquable des cours bisannuels.

Le haut commandement

L'organisation du haut commandement de l'armée agite les esprits lors de chaque réforme. Celle que le Département militaire fédéral propose aujourd'hui est complexe. Il serait présomptueux d'en faire la critique avant plusieurs mois.

Un point, toutefois, mérite une attention immédiate et suivie, car il consiste à introduire, dans la hiérarchie, un chef des « Forces terrestres » en ajoutant prudemment que la dénomination n'est pas définitive.

Il ne faudrait pas trop tirer sur la ficelle. L'astuce ne serait-elle pas de relancer ain-

si l'idée absolument gratuite de l'inspecteur en chef de l'armée, voire d'un général du temps de paix ? Le but avoué serait et « pour la première fois dans l'armée suisse de supprimer la funeste zone intermédiaire entre l'armée d'instruction et l'armée en campagne ». Bref, quelque chose de jamais vu.

De quelle manière a-t-on résolu à Berne ce problème servant de prétexte ? En accordant au chef des « Forces terrestres » le droit de donner des directives aux corps, afin de réaliser une instruction unitaire dans l'armée. Le seul résultat de cette tutelle sera d'humilier à nouveau les commandants de corps d'armée, après les avoir enfermés dans un organe de direction avec une simple co-responsabilité.

Car chacun sait que l'instruction est affaire des



C'est avec l'Armée 62 que l'artillerie tractée cède progressivement sa place aux obusiers blindés, du moins dans les formations de plaine.



Un Hunter.

chefs d'arme et des commandants de division; les commandants de corps ne confient-ils, depuis belle lurette, l'instruction de leurs propres troupes à leurs divisionnaires? Leur tâche est d'enseigner à ces derniers les modalités d'engagement des Grandes Unités, voire de l'armée et non de leur faire la leçon.

En temps de paix – soyons réalistes – l'armée est commandée, à l'instar de nos institutions politiques, par un collectif, ce qui est typiquement suisse et de bon aloi. Ce collectif est formé des commandants des corps d'armée. Il est à la porte du généralat, éventualité à laquelle ses membres devraient pouvoir se préparer. Par exemple et pour s'affirmer, en présidant à tour de rôle l'Organe de direction redevenu la Commission de défense militaire.

En guise de bilan

L'Armée 62 est morte. Au cas où elle aurait continué sa route, elle n'aurait certainement pris ni la direction, ni l'attitude quelque peu prétentieuse de l'Armée 95, qui se pare déjà de qualités, allant jusqu'au professionnalisme, qu'elle mettra des années à posséder.

Surprenantes également sont sa surmédiation, sa conception boulimique de l'information et son attirance pour le superlatif, des travers que les militaires, habitués à la retenue, à la concision et à la simplicité, ont peine à prendre au sérieux. Cela dit sans méchanceté. Dans ses campagnes de séduction, le Département militaire fédéral a fait preuve de franchise en reconnaissant que nul ne sait aujourd'hui quelle sera, dans une décennie, la valeur de l'Armée 95, en

dépit des modifications, corrections et autres changements qui lui seront apportés. Il a fait preuve de courage, sachant pertinemment que de tels propos sont source d'interrogation, d'incertitude et d'anxiété.

La situation initiale de l'Armée 62 était toute autre. Controversée, elle le fut, mais la confiance revint lorsque un projet complet et achevé fut déposé. Sa mise sur pied fut considérée comme répondant, de façon opportune, aux besoins de défense du pays en période de tension internationale.

L'histoire de l'Armée 62 n'est pas, sur tous les points, exemplaire. Elle est marquée par une suite de difficultés et par quelques dérives dans l'application des rapports de service qui l'affaiblirent. Elle présente, néanmoins, l'image d'une armée, dont l'organisation donna sens et cohésion à sa mission d'une part, cohérence pratique entre son instruction et son engagement d'autre part. Quant à la discipline, avec le temps différemment exigée, elle fit le reste.

De 1945, année au cours de laquelle le général Henri Guisan rédigea son rapport sur le service actif, à 1995, année de la mise sur pied de la nouvelle armée, l'intellect des milieux militaires a changé! Ceux-ci ont quelque peu perdu de cette faculté de forger des concepts et d'en faire connaître la portée dans la phraséologie propre à leur métier.

Dans son rapport, le général Guisan a montré qu'il disposait du vocabulaire adéquat. Sa pensée, ses expériences et ses recommandations n'empruntent quasiment rien à la terminologie civile.

En 1955, la Commission de défense nationale, dans sa vision d'une future armée, s'en est tenue à une appréciation objective de la situation, ainsi que des moyens nécessaires à l'exécution d'une seule mission, appréciation donnée sous une forme analogue à celle d'un bréviaire tactique.

En la matière, le Rapport Oswald n'a fait que brouiller les cartes.

Pour définir l'Armée 95, le Département militaire fédéral utilise une langue apparentée à celle d'une assurance tous risques dont la clientèle, habituée aux manuels d'état-major, comprend mal les subtilités contractuelles. Témoin la rentabilité exigée de l'armée en omettant de dire à quelle aune elle sera mesurée.

Cette manière d'agir ne fait qu'ajouter à l'incompréhension qui se manifes-

te à l'égard des projets du Département militaire fédéral, lesquels, il est vrai, sont légions, de nature nationale et internationale, civile et militaire, donc tributaires de formules d'action contradictoires.

A se demander si, entre autres questions de fond, il est raisonnable de mettre, sous le même toit, des organismes dissemblables, sans exposer l'armée au danger d'une démilitarisation nuisible à sa vocation première qui est la préparation à la guerre.

(Fin)

E. D.

Election au Conseil fédéral et répartition des départements

Passages essentiels de la lettre du président de la SSO au Conseil fédéral

Winterthur, 25 septembre 1995

Dans le contexte de l'élection du successeur de M. le conseiller fédéral Otto Stich, en relation avec une éventuelle nouvelle répartition des départements et en particulier à propos du poids du Département militaire fédéral, des paroles déplacées et indignes ont été formulées, de divers côtés. (...)

– Les propos du président du Parti socialiste suisse, un parti pourtant gouvernemental, selon lesquelles le DMF et l'armée suisse ressemblent à des groupes folkloriques, sont inacceptables et atteignent dans leur honneur, autant les groupes folkloriques que l'armée suisse. Le DMF a largement prouvé ces dernières années son efficacité par des prestations de haute valeur, et a démontré des capacités de réformes qui sont un modèle au sein de toutes les administrations, tout en consentant de larges sacrifices financiers. (...)

– Sans chercher à s'immiscer dans vos compétences exclusives à propos de la répartition des départements, la Société suisse des officiers attend d'un éventuel nouveau chef du DMF des qualités de leader, une attitude personnelle claire, un sens des obligations du Conseil fédéral en ce qui touche la politique de sécurité de la Suisse (...).

– Une réalisation complète d'Armée 95 ne saurait se faire en réduisant les moyens financiers actuellement à disposition ; si on les diminuait de moitié, la crédibilité – en Suisse et à l'étranger – de notre armée en souffrirait profondément. (...)

– La SSO se distancie des affirmations selon lesquelles un social-démocrate ne serait pas acceptable à la tête du DMF, tout en attendant de tout nouveau chef du DMF ouverture et sens du dialogue, comme cela a été le cas jusqu'ici.

Nous prétendons que tout conseiller fédéral élu devrait être prêt à se charger de n'importe quel département et à le diriger sans que ses inclinaisons personnelles ou ses convictions politiques n'entrent en ligne de compte. (...)

Brigadier Peter Arbenz
Président

Major EMG Günter Heuberger
Chef de l'Information